



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRe, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRe, QUÉBEC,  
**LE MARDI, 9 DÉCEMBRE 2025, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 5 DÉCEMBRE 2025.

**PRÉSENTS :**

Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

**2025-567**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

**2025-568**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2025.

**2025-569**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Gary Carr  
Jiang Guo  
Pilar Espaillat  
Joan Pitcairn  
Nasr El Dabee  
Stella Haley  
Ralph Stocek  
Ryan Simonyik.

**2025-570**

**DÉPOSER LES RAPPORTS RELATIFS AUX REGISTRES TENUS DU 17 AU 21 NOVEMBRE 2025, CONCERNANT LES RÈGLEMENTS PC-2990, PC-2991, PC-2992 ET PC-2993**

Les certificats dressés conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour les Règlements PC-2990, PC-2991, PC-2992 et PC-2993 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

Les règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

**2025-571**

**DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Monsieur le conseiller Bruno Tremblay dépose un projet de Règlement sur la régie interne des séances du conseil.

**2025-572** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

---

Madame la conseillère Claudine Demers donne avis qu'un projet de règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2026 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Madame la conseillère Claudine Demers dépose un règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2026.

**2025-573** DÉPOSER LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

---

La greffière fait état du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, suite à l'élection du 2 novembre 2025 et les membres du conseil en prennent acte.

**2025-574** DÉPOSER L'EXTRAIT D'UN REGISTRE FAISANT ÉTAT DE TOUT DON, MARQUE D'HOSPITALITÉ ET TOUT AUTRE AVANTAGE EXCÉDANT 200 \$ AYANT ÉTÉ REÇU AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

---

La greffière fait dépôt d'un extrait du registre faisant état de tout don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant la somme de 200 \$ ayant été reçu au cours de la dernière année par les membres du conseil.

**2025-575** AUTORISER LA PARTICIPATION DU MAIRE ET DE SON ÉPOUSE AU 27<sup>E</sup> BAL ANNUEL DE LA SAINT-VALENTIN ORGANISÉ PAR LA RÉSIDENCE DES SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR AU CHÂTEAU VAUDREUIL DEVANT SE TENIR LE 13 FÉVRIER 2026

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'autoriser monsieur le maire John Belvedere et son épouse à représenter la Ville de Pointe-Claire au 27<sup>e</sup> bal annuel de la Saint-Valentin organisé par la Résidence des soins palliatifs Teresa-Dellar au Château Vaudreuil devant se tenir le 13 février 2026. En cas d'empêchement de son épouse, le maire suppléant sera autorisé à assister à l'événement à sa place.

D'imputer la dépense de 1 700 \$ reliée à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.

**2025-576** AUTORISER LA PARTICIPATION DU MAIRE ET DE SON ÉPOUSE À LA COLLECTE DE FONDS *RED AND WHITE* 2026 ORGANISÉE PAR PARTAGE-ACTION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DEVANT SE TENIR LE 23 FÉVRIER 2026

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
D'autoriser monsieur le maire John Belvedere et son épouse à représenter la Ville de Pointe-Claire à la collecte de fonds *Red and White* 2026 organisée par Partage-Action de l'Ouest-de-l'Île devant se tenir le 23 février 2026. En cas d'empêchement de son épouse, le maire suppléant sera autorisé à assister à l'événement à sa place.

D'imputer la dépense de 1 300 \$ reliée à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311.

**2025-577**

**NOMMER LES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERS COMITÉS, GROUPES ET ORGANISMES**

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
De nommer les membres du conseil ci-après à titre de membres des comités ou en tant que liaisons avec les groupes et organismes suivants:

<b>Comité, groupe, ou organisme</b>	<b>Membre ou liaison</b>
Club aquatique de Pointe-Claire Inc.	Madame la conseillère Claudine Demers
Club canoë-kayak de Pointe-Claire	Monsieur le conseiller Ludovic Matthews
Comité consultatif de Stewart Hall	Madame la conseillère Cynthia Homan
Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable	Madame la conseillère Claudine Demers Monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Comité consultatif jeunesse	Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen
Comité sur la diversité et l'inclusion sociale	Madame la conseillère Cynthia Homan Monsieur le conseiller Mike Potvin
Comité sur l'accessibilité	Monsieur le conseiller Andrew Swidzinski
Comité d'art public	Monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Comité de retraite	Monsieur le conseiller Mike Potvin
Corps de cadets de Pointe-Claire	Monsieur le conseiller Eric Stork
Association des municipalités de banlieue	Monsieur le maire John Belvedere
Conseil d'agglomération de Montréal	Monsieur le maire John Belvedere
Comités du conseil d'agglomération	Monsieur le maire John Belvedere

**2025-578**

**DÉSIGNER LE MAIRE SUPPLÉANT POUR DÉCEMBRE 2025, AINSI QUE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2026**

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
DE désigner madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen pour agir à titre de mairesse suppléante et à titre de remplaçante de monsieur le maire John Belvedere aux assemblées du conseil d'agglomération de Montréal pour le mois de décembre 2025 et pour les mois de janvier, février et mars 2026.

**2025-579**

**DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL**

---

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de Stewart Hall tenue le 17 septembre 2025 est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

**2025-580**

**NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRe**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
DE nommer des membres au sein du Comité consultatif de la Bibliothèque publique de Pointe-Claire, comme suit :

- Madame Wen Jing Xu, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.
- Monsieur Thomas Robinson, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

DE renouveler le mandat d'un membre au sein de ce comité, comme suit :

- Madame Anne Vrana, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028

DE remercier deux membres sortants, soit madame Angela Jones et madame Geneviève Myhal.

**2025-581**

NOMMER DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
DE nommer les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif de Stewart Hall :

- Madame Josée Béland, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.
- Madame Marie-Josée Gratton, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.
- Madame Wen Jing Xu, pour un mandat de trois (3) ans, jusqu'au 31 décembre 2028.

DE remercier trois membres sortants, soit madame Lucie Lapointe, madame Hélène Cousineau et monsieur Larry Onions.

**2025-582**

APPROUVER LE RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA DELLAR CONCERNANT LA LEVÉE DE FONDS ANNUELLE LA COURSE POUR LA COMPASSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'approuver le renouvellement d'une entente entre la Ville de Pointe-Claire et la Résidence de soins palliatifs Teresa Dellar relativement à la levée de fonds annuelle *La Course pour la Compassion*, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2025-583**

DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 30 OCTOBRE 2025 AU 27 NOVEMBRE 2025

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 30 octobre 2025 au 27 novembre 2025 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2025-584**

OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ACHAT DES LICENCES D'ABONNEMENT VMWARE POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028, À MICROLOGIC, POUR UN MONTANT TOTAL DE 521 279,36 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour l'achat des licences d'abonnement VMWARE pour les années 2026, 2027 et 2028 (IP260002), à MICROLOGIC, étant le fournisseur unique, pour un montant total de 521 279,36 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551.

**2025-585**

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES D'ENTRETIEN ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE DIVERS LOGICIELS POUR L'ANNÉE 2026, À PG SOLUTIONS, POUR LE MONTANT DE 155 901,50 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'octoyer un contrat pour des services d'entretien et d'assistance technique pour les produits PG Solutions (IP260001) pour l'année 2026, à PG SOLUTIONS, pour le montant de 155 901,50 \$ taxes incluses.

**2025-586**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PERSONNELLE ET DES ACCESSOIRES INDUSTRIELS POUR L'ANNÉE 2026, À LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC. POUR LES LOTS A, B, C, D, E, G ET RÉSEAU CB POUR LE LOT F, POUR UN MONTANT TOTAL DE 145 707,98\$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2027 ET 2028 EN OPTION

---

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu : D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison des équipements de sécurité personnelle et des accessoires industriels pour l'année 2026 (TP250032), aux plus bas soumissionnaires conformes, soit LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC. pour les lots A, B, C, D, E, G et RÉSEAU CB pour le lot F, pour un montant total de 145 707,98\$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2027 et 2028.

Le montant total de 145 707,98 \$ pour l'année 2026 est réparti comme suit:

- LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC. (lots A, B, C, D, E, G) : 111 617,25 \$
- RÉSEAU CB (lot F) : 34 090,73 \$

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires variés, à imputer en fonction de la nature de la dépense et selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.

**2025-587**

DÉPOSER LA DÉCISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC  
(CMQ-71565-001)

---

CONSIDÉRANT l'article 28 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

La greffière dépose la décision rendue par la Commission municipale du Québec le 27 novembre 2025 dans le dossier portant le numéro CMQ-71565-001 concernant une enquête en éthique et déontologie en matière municipale contre monsieur Tim Thomas.

**2025-588**

APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO) CONCERNANT LA PROLONGATION DE L'INTERRUPTION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION

---

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire et EXO ont conclu une entente ayant une durée d'une (1) année commençant le 1 janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019 (« Entente initiale ») par laquelle les parties définissaient un nouveau partage des responsabilités afférentes à l'entretien, aux travaux mineurs et aux travaux majeurs (tel que ces trois termes sont définis à l'Entente initiale) des trois gares;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire et EXO ont préparé un projet de renouvellement de l'Entente initiale qui devait prendre effet le 1er janvier 2020 (l' « Entente »);

ATTENDU QUE par cette Entente les parties souhaitaient prolonger la durée de l'Entente initiale pour trois (3) ans et cinq (5) mois supplémentaires, soit du 1 janvier 2020 au 31 mai 2023, aux mêmes termes et conditions, à l'exception de certains éléments mineurs;

ATTENDU QUE malgré le fait qu'il n'existaient plus d'entente officielle entre les parties, ces dernières, en bons partenaires, ont continué à exécuter les obligations qu'elles avaient auxdites ententes;

ATTENDU QUE les parties ne se sont pas émis de facturation, tel qu'entendu à l'Entente initiale et l'Entente qui est sous étude;

ATTENDU QUE les parties désireraient continuer à collaborer et à signer une entente afin d'actualiser le partage des responsabilités afférentes à l'entretien, aux travaux mineurs et aux travaux majeurs des trois gares;

ATTENDU QU'il était dans l'intérêt des parties de s'accorder pour une interruption du délai de prescription concernant toutes les sommes qui seraient dues entre elles en relation avec les ententes pour le partage des responsabilités afférentes à l'entretien, aux travaux mineurs et aux travaux majeurs des trois gares couvrant la période du 1 janvier 2019 au 31 mai 2023;

---

ATTENDU QUE cette interruption avait pour but de permettre aux parties de compléter leur facturation respective, de fournir les pièces justificatives afférentes, de compléter leur facturation respective desdits documents ainsi que de mettre en place une entente de partage des responsabilités afférentes à l'entretien, aux travaux mineurs et aux travaux majeurs des trois gares;

ATTENDU QUE pour les motifs exposés ci-haut, les parties ont conclu une entente de renonciation à la prescription au mois de juin 2023, laquelle suspendait le délai jusqu'au 31 décembre 2023. Puisque le travail requis afin d'accomplir ce qui précède s'est avéré plus long et laborieux que prévu initialement, ce délai de suspension fut prolongé à nouveau à cinq reprises, soit : la première pour une durée additionnelle de trois (3) mois, la deuxième, pour une durée additionnelle de six (6) mois, la troisième, pour une durée additionnelle de quatre (4) mois, la quatrième, pour une durée additionnelle de sept (7) mois et la cinquième pour une durée additionnelle de deux (2) mois et onze (11) jours;

ATTENDU QUE le délai de la dernière entente de prolongation de l'interruption du délai de prescription expire le 11 novembre 2025;

ATTENDU QUE la vérification et la validation de la facturation respective des parties est complétée, sous réserve de la mise à jour des montants dus en consommation d'électricité et du transfert de certains comptes d'Hydro-Québec qui devront être effectués au moment de l'entrée en vigueur de l'entente de renouvellement à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE les parties se sont entendus sur des nouvelles modalités quant au remplacement des systèmes de surveillance et de transports intelligents dans les gares et que ceci devra être adéquatement traduit dans la nouvelle entente à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE les coûts réels de ces travaux ne sont pas encore connus puisque les travaux ne sont pas tout à fait terminés, mais devraient l'être d'ici la fin de 2025;

ATTENDU QUE ces coûts doivent être connus pour finaliser l'entente de renouvellement à intervenir entre les parties;

ATTENDU QUE pour ces raisons, il est dans l'intérêt de la Ville de prolonger à nouveau l'entente de l'interruption du délai de prescription jusqu'au 31 mars 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'approuver une entente de prolongation de l'interruption du délai de prescription à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Réseau de transport métropolitain (EXO), dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière-adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, ladite entente à intervenir avec le Réseau de transport métropolitain (EXO), relativement à la prolongation de l'interruption du délai de prescription ainsi que tout autre document donnant effet à la présente résolution.

**2025-589**

**MANDATER LE CABINET BÉLANGER SAUVÉ POUR PRENDRE UN RECOURS AU NOM DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRES EN CESSATION D'USAGE DÉROGATOIRE À L'ENCONTRE DE L'OCCUPANT ET DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 243 BOULEVARD HYMUS**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement  
De mandater le cabinet Bélanger Sauvé, avocats pour prendre un recours au nom de la Ville de Pointe-Claire en cessation d'usage dérogatoire à l'encontre de l'occupant et du propriétaire de l'immeuble situé au 243 boulevard Hymus.

**2025-590**

**DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

---

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de décembre 2025, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2025-591**

**APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS  
NON DÉLÉGUÉES AU 9 DÉCEMBRE 2025**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :  
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au  
9 décembre 2025, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

**2025-592**

**SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT  
INTERVENU AVEC ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE INC., POUR L'ANNÉE 2026,  
AU MONTANT DE 95 314,28 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX  
D'ARBORICULTURE À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec  
ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE INC., pour l'année 2026, au montant de  
95 314,28 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour des  
travaux d'arboriculture à proximité du réseau électrique (TP250009).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484 (selon les quantités  
approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet  
aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-593**

**SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT  
INTERVENU AVEC NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., POUR L'ANNÉE 2026, AU  
MONTANT DE 11 443,09 \$, TAXES INCLUSES, POUR L'ÉLABORATION ET LE SUIVI  
DU PLAN DIRECTEUR DU PARC NATUREL TERRA-COTTA**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec  
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., pour l'année 2026, au montant de 11 443,09 \$,  
taxes incluses, pour l'élaboration et le suivi du plan directeur du parc naturel Terra-Cotta  
(TP240017).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-75-419 (selon les quantités  
approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet  
aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-594**

**SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT  
INTERVENU AVEC ÉQUIPEMENT E.M.U. LTEE., POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT  
DE 15 208,97 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA LOCATION D'UN CHARIOT  
ÉLÉVATEUR**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec  
ÉQUIPEMENT E.M.U. LTEE., pour l'année 2026, au montant de 15 208,97 \$, taxes  
incluses, pour la location d'un chariot élévateur (TP230049).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-513 (selon les quantités  
approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis,  
sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-595**

**OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX  
CAMIONS-BENNES DOUZE ROUES POUR LE SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS, À  
CAMIONS INTER-ANJOU INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 720 594,38 \$, TAXES  
INCLUSES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de deux camions-bennes douze  
roues pour le service de Travaux Publics (TP250047), au plus bas soumissionnaire  
conforme, soit CAMIONS INTER-ANJOU INC., pour un montant total de 720 594,38 \$,  
taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-423-02-958.

**2025-596**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE D'ASPHALTE TIÈDE POUR L'ANNÉE 2026, À TECH-MIX (DIVISION DE BAUVAL INC.), POUR UN MONTANT TOTAL DE 84 219,19 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2027 EN OPTION

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la fourniture sur demande d'asphalte tiède pour l'année 2026 (TP260001), au plus bas soumissionnaire conforme, soit TECH-MIX (DIVISION DE BAUVAL INC.), pour un montant total de 84 219,19 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2027.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-597**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA VILLE DE WESTMOUNT, POUR LA PÉRIODE DU 1 JANVIER 2026 AU 2 AVRIL 2027, À RICOVA INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 80 057,42 \$, TAXES INCLUSES, AVEC 2 PÉRIODES EN OPTION

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de l'entente intervenue avec la Ville de Westmount, pour la période du 1 janvier 2026 au 2 avril 2027 (PUB-2025-056), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ricova Inc., pour un montant total de 80 057,42 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les périodes du 3 avril 2027 au 2 avril 2028 et du 3 avril 2028 au 2 avril 2029.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-495 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-598**

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE POUR L'ANNÉE 2026, À ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 349 638,98 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2027 ET 2028 EN OPTION

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour des travaux d'arboriculture pour l'année 2026 (TP260002), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ENTREPRENEUR PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE, pour un montant total de 349 638,98 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2027 et 2028.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-599**

OCTROYER UN CONTRAT POUR DES RÉPARATIONS DE CLÔTURES POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027, À KSG INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 165 564 \$, TAXES INCLUSES, AVEC L'ANNÉE 2028 EN OPTION

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour des réparations de clôtures pour les années 2026 et 2027 (TP250046), au plus bas soumissionnaire conforme, soit KSG INC., pour un montant total de 165 564 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)). La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour l'année 2028.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-71-559 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

<b>2025-600</b>	<p><b>APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), POUR L'EXCAVATION PNEUMATIQUE POUR LE REMPLACEMENT DE BOÎTES DE SERVICE ET BOÎTES DE VANNES, POUR UN MONTANT DE 12 165,37 \$, TAXES INCLUSES</b></p> <hr/> <p>Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec 9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC), pour l'excavation pneumatique pour le remplacement de boîtes de service et boîtes de vannes (TP240023), pour un montant total de 12 165,37 \$, taxes incluses ;</p> <p>D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 180 105,63 \$, taxes incluses ;</p> <p>D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).</p>
<b>2025-601</b>	<p><b>APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC COLAS ET CONSTRUCTION DJL, POUR LA FOURNITURE ET LE CHARGEMENT D'ENROBÉS BITUMINEUX, POUR UN MONTANT DE 57 678,89 \$, TAXES INCLUSES</b></p> <hr/> <p>Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'approuver une modification au contrat intervenu avec COLAS ET CONSTRUCTION DJL, pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux (TP230016), pour un montant total de 57 678,89 \$, taxes incluses ;</p> <p>D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 046 716,84 \$, taxes incluses ;</p> <p>D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-415-00-625 et 02-413-01-625 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).</p>
<b>2025-602</b>	<p><b>AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 500 000 \$, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR L'ACHAT DE VÉHICULES LÉGERS POUR L'ANNÉE 2026</b></p> <hr/> <p>ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire au regroupement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers n° 2025-8106-50-01, pour la période du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026, a été autorisée par le conseil le 8 juillet 2025 (résolution 2025-373).</p> <p>Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin, Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu : D'autoriser une dépense maximale de 500 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres regroupé du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de véhicules légers, pour la période du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026.</p>
<b>2025-603</b>	<p><b>AUTORISER UN AMENDEMENT BUDGÉTAIRE AFIN DE COUVRIR LES BESOINS DU PROJET DE REMPLACEMENT DES DÉTECTEURS DE CO/NO2 AU CENTRE AQUATIQUE ET À L'ARÉNA</b></p> <hr/> <p>Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers, Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu : D'autoriser un amendement budgétaire de 60 000 \$ vers le poste budgétaire 02-877-10-725, provenant du poste budgétaire 02-823-20-725, et ce, pour couvrir les besoins du projet de remplacement des détecteurs de CO/NO2 au centre aquatique et à l'aréna.</p>

**2025-604**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 499 024,44 \$, TAXES INCLUSES, POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE NATURE ÉLECTRIQUE

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec MOFAX ÉLECTRIQUE LTÉE, pour l'année 2026, au montant de 499 024,44 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour travaux d'entretien et de réparation de nature électrique (EP230002).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-534, 02-877-15-534, 02-877-20-534, 02-877-30-534, 02-877-40-534, 02-877-43-534, 02-877-50-534, 02-877-52-534, 02-877-60-534, 02-877-61-534, 02-877-80-534, 02-877-81-534, 02-534-90-534 et 02-877-91-534 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-605**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 99 733,58 \$, TAXES INCLUSES, POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES TOITURES

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec FERBLANTERIE LUCIEN ST-ONGE LTÉE, pour l'année 2026, au montant de 99 733,58 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement, d'entretien et de réparation des toitures (EP240015).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-15-538, 02-877-20-538, 02-877-21-538, 02-877-30-538, 02-877-40-538, 02-877-41-538, 02-877-43-538, 02-877-50-538, 02-877-52-538, 02-877-60-538, 02-877-61-538, 02-877-80-538, 02-877-81-538, 02-877-90-538 et 02-877-91-538 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-606**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DES DÉTECTEURS DE CO/NO2 AU CENTRE AQUATIQUE ET À L'ARÉNA, À RG TECHNILAB, POUR UN MONTANT TOTAL DE 104 532,25 \$, TAXES INCLUSES

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour le remplacement des détecteurs de CO/NO2 au centre aquatique et à l'aréna (BP2522D), au plus bas soumissionnaire conforme, soit RG TECHNILAB, pour un montant total de 104 532,25 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-725.

**2025-607**

APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC MÉTIER PLUS CONSTRUCTION INC., POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE MENUISERIE, POUR UN MONTANT DE 72 116,29 \$, TAXES INCLUSES

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec MÉTIER PLUS CONSTRUCTION INC., pour des travaux d'entretien et de réparation de menuiserie (EP230004), pour un montant total de 72 116,29 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 454 103,70 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-538, 02-877-20-538, 02-877-40-538, 02-877-43-538, 02-877-60-538 et 02-877-80-538 (selon les quantités approximatives indiquées au formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-608** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC TRANE CANADA ULC, POUR LA LIVRAISON DE PIÈCES MÉCANIQUES POUR LES SYSTÈMES DE CVAC, POUR UN MONTANT DE 60 000 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec TRANE CANADA ULC, pour la livraison de pièces mécaniques pour les systèmes de CVAC (EP240004), pour un montant total de 60 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 320 996,18 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-877-10-533, 02-877-15-533, 02-877-20-533, 02-877-21-533, 02-877-22-533, 02-877-30-533, 02-877-40-533, 02-877-41-533, 02-877-43-533, 02-877-50-533, 02-877-52-533, 02-877-60-533, 02-877-61-533, 02-877-80-533, 02-877-81-533, 02-877-90-533 et 02-877-91-533 (selon les quantités approximatives indiquées au formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-609** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC GROUPE PICHÉ, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ENVELOPPE ET DE RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE VALOIS, POUR UN MONTANT DE 105 673,82 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec GROUPE PICHÉ, pour des travaux de réfection d'enveloppe et de réaménagement partiel du sous-sol de la bibliothèque Valois (BP2403-22073), pour un montant total de 105 673,82 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 210 577,14 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-52-969.

**2025-610** APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONSTRUCTION TELVA, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES SUITES DE BUREAUX DU SERVICE DE L'INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE (ISP) ET DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE (USVPC), POUR UN MONTANT DE 35 330,98 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :  
D'approuver une modification au contrat intervenu avec CONSTRUCTION TELVA, pour le réaménagement des suites de bureaux du Service de l'inspection - sécurité publique (ISP) et de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire (USVPC) (BP2405-22065), pour un montant total de 35 330,98 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 976 147,28 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-001.

**2025-611** OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE QUAIS AU CLUB DE CANOË KAYAK, À INDY-CO INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 405 316,35 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la fourniture et installation de quais au Club de canoë kayak (GP2523-25025), au plus bas soumissionnaire conforme, soit INDY-CO INC., pour un montant total de 405 316,35 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-22-000.

**2025-612**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CHESTNUT ET LE REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES, À CONSTRUCTION G-NESIS INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 892 938,05 \$, TAXES INCLUSES

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la reconstruction de l'avenue Chestnut et le remplacement des lampadaires (GP2605-25006), au plus bas soumissionnaire conforme, soit CONSTRUCTION G-NESIS INC., pour un montant total de 1 892 938,05 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-426-12-994.

**2025-613**

OCTROYER UN CONTRAT POUR L'ÉTUDE DU RÉSEAU SANITAIRE ET DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-JEAN/BRUNSWICK EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT FUTUR DE POINTE-CLAIRE, À ARUP, POUR UN MONTANT TOTAL DE 51 014,41 \$, TAXES INCLUSES

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,  
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour l'étude du réseau sanitaire et de la station de pompage Saint-Jean/Brunswick en fonction du développement futur de Pointe-Claire (GP2613DP-25053), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ARUP, pour un montant total de 51 014,41 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896.

**2025-614**

SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC PARIS LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC., POUR L'ANNÉE 2026, AU MONTANT DE 98 951,62 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE ET EN INSPECTION DE BÂTIMENTS

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec PARIS LADOUCEUR & ASSOCIÉS INC., pour l'année 2026, au montant de 98 951,62 \$, taxes incluses (sujet à l'indice des prix à la consommation (IPC)), pour des services professionnels en évaluation immobilière et en inspection de bâtiments (UP230002).

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-611-00-422, 02-611-00-426 et 02-611-00-431 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

**2025-615**

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 45, AVENUE BELTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 45, avenue Belton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en des travaux de rénovation extérieure et d'aménagement paysager ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE des contraintes techniques liées à la structure du bâtiment ne permettent pas de respecter l'ensemble des conditions imposées à la résolution 2025-337.

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin et unanimement  
D'approuver les documents suivants incluant, s'il y a lieu, les conditions imposées:

- CSP\_facade\_2025-12-09\_(1) lequel remplace le plan CSP\_facade\_2025-05-12\_(1) faisant partie intégrante de la résolution 2025-337.

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 45, avenue Belton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2025-616**

CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 60, AVENUE VICTORIA

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 60, avenue Victoria exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en des travaux de reconfiguration de l'allée véhiculaire ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 11 août 2025 ;

ATTENDU QUE des contraintes liées à la sécurité et à la faisabilité ne permettent pas de respecter la condition imposée à la résolution 2025-483 quant à la configuration de l'allée véhiculaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :  
D'approuver les documents suivants incluant, s'il y a lieu, les conditions imposées:

- CSP\_60\_victoria\_materiaux (1p)
- CSP\_60\_victoria\_2025-12-09 (1p), lequel remplace le plan CSP\_60\_victoria\_plan (1p) faisant partie intégrante de la résolution 2025-483.

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 60, avenue Victoria, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement PC-2788 sur les permis et certificats ;

D'indiquer que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

**2025-617**

OCTROYER UN CONTRAT POUR LA CERTIFICATION DES SAUVETEURS POUR L'ANNÉE 2026, À SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DU QUÉBEC, POUR UN MONTANT TOTAL DE 78 530 \$, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour la certification des sauveteurs pour l'année 2026, à SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DU QUÉBEC, étant le fournisseur unique pour un montant total de 78 530 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-16-458 et 02-701-16-666.

**2025-618** OCTROYER UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION, LE DÉMONTAGE, LES RÉPARATIONS, L'ACHAT D'ÉLÉMENTS CONNEXES ET L'EXÉCUTION DE TRAVAUX IMPRÉVISIBLES SUR LES STRUCTURES MARITIMES DE LA VILLE, POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027, À PORALU MARINE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 302 354,30 \$, TAXES INCLUSES, AVEC LES ANNÉES 2028, 2029 ET 2030 EN OPTION

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'octroyer un contrat pour l'installation, le démontage, les réparations, l'achat d'éléments connexes et l'exécution de travaux imprévisibles sur les structures maritimes de la ville (LP260001), pour les années 2026 et 2027, à PORALU MARINE, étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit pour un montant total de 302 354,30 \$, taxes incluses. La ville se réservant l'option de renouveler le contrat pour les années 2028, 2029 et 2030.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-559.

**2025-619** SE PRÉVALOIR DE L'OPTION DE RENOUVELLEMENT PRÉVUE AU CONTRAT INTERVENU AVEC SYNERGLACE CANADA INC., POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026, AU MONTANT DE 376 336,17 \$, TAXES INCLUSES, POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA LOCATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE, D'UN SENTIER EXTÉRIEUR RÉFRIGÉRÉ ET D'UNE RESURFACEUSE À GLACE

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat intervenu avec SYNERGLACE CANADA INC., pour l'année 2025-2026, au montant de 376 336,17 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour la location d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un sentier extérieur réfrigéré et d'une resurfaceuse à glace (LP240003).

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-725.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2025-559.

**2025-620** APPROUVER UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET GRENADE CRUE CONCERNANT DES SERVICES DE RESTAURATION POUR LA CONCESSION ALIMENTAIRE AU CENTRE SPORTIF OLIVE-URQUHART

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'approuver un bail à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Grenade Crue relativement à des services de restauration pour la concession alimentaire au Centre sportif Olive-Urquhart, dans la mesure où la teneur du bail demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.

D'autoriser monsieur le maire, ou en son absence le maire suppléant, et monsieur Claude Rhéaume, Directeur - Culture, sports, loisirs et développement communautaire, à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2025-560.

**2025-621** APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GOLF BEACONSFIELD CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE PISTE DE SKI DE FONDS POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

---

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,  
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :  
D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Club de golf Beaconsfield relativement à l'implantation d'une piste de ski de fonds pour la saison hivernale 2025-2026, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement.

D'autoriser, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2025-561.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,  
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :  
De lever la séance à 20h05.

---

John Belvedere, maire

---

Me Caroline Thibault, greffière

